

**DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL à compléter et à adresser à la
Direction de la Clientèle et du Droit des Patients**

Je soussigné(e) :

Nom Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse actuelle : _____

Code postal / ____ / ____ / Ville : _____

Téléphone fixe ou portable : _____

Souhaite obtenir :

Documents demandés :

- Intégralité de mon dossier médical*
- Compte rendu d'hospitalisation
- Autres pièces (préciser) _____

Hospitalisations ou consultations concernées :

- Dates d'hospitalisation ou de consultation, type d'intervention, chirurgien.
-

Mode de communications de votre dossier :

- Sur place (consultation gratuite)
- Consultation sur place avec remises de photocopies
- Envoi de copies par courrier recommandé avec A.R. (tarif en vigueur)
- Remise à un tiers dûment mandaté
- Envoi à un médecin (nom & adresse complète à préciser)

Pour faire suivre à votre demande, il est impératif de joindre une photocopie de votre carte d'identité (recto-verso) ou d'une photocopie de votre permis de conduire.

D'une façon générale, il est conseillé d'être accompagné d'une tierce personne lors de la consultation des informations à caractère médical pour des motifs tenant aux risques que leur connaissance sans accompagnement pourrait vous faire courir.

Délais de communication du dossier médical

Si les informations que vous demandez ont été constituées depuis moins de 5 ans, le dossier doit vous être communiqué dans les 8 jours suivant votre demande

Si les informations que vous demandez ont été constituées depuis plus de 5 ans le dossier doit vous être communiqué dans les 2 mois de votre demande.

Dans tous les cas il vous faudra attendre 48 heures après votre demande.

Ce délai de réflexion imposé par la loi interdit de vous transmettre les informations immédiatement après votre demande. Sachez donc que si vous vous déplacez pour demander et obtenir communication de votre dossier, vous ne pourrez l'obtenir immédiatement.

Pour faciliter le respect de ces délais de communication des documents, nous vous demandons d'être attentifs à formuler une demande complète, précise et accompagnée des justificatifs nécessaires*

Vous trouverez en annexe les modalités de facturation pour la copie des documents médicaux appliqués par la Clinique Sainte Isabelle.

A....., le

Signature

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL D'UNE PERSONNE DECEDEE à compléter et à adresser à la Direction de la Clientèle et du Droit des Patients

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu du dossier médical d'une personne décédée. Afin de satisfaire votre demande je vous remercie de bien vouloir compléter ce questionnaire et de le retourner à la Direction de la Clientèle et du Droit des Patients de la Clinique.

Je soussigné(e) Nom Prénom _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse actuelle : _____

Code postal / ____ / ____ / Ville : _____

Téléphone fixe ou portable : _____

Souhaite obtenir :

Documents demandés :

- Intégralité du dossier médical*
- Compte rendu d'hospitalisation
- Autres pièces (préciser) _____

Personne concernée

- Nom Prénom, date de naissance _____
- Lien de parenté à préciser _____

Hospitalisations ou consultations concernées :

- Dates d'hospitalisation ou de consultation, type d'intervention, chirurgien.

Motifs de la demande :

- faire valoir vos droits (préciser lesquels)
- connaître les causes du décès du patient
- défendre la mémoire du défunt (pour quel motif)

Mode de communications du dossier :

- Sur place (consultation gratuite)
- Consultation sur place avec remises de photocopies
- Envoi de copies par courrier recommandé avec A.R. (tarif en vigueur)

Pour faire suivre à votre demande, il est impératif de joindre :

- une photocopie de votre carte d'identité (recto-verso) de votre permis de conduire ou de votre passeport
- d'une copie du livret de famille attestant de votre filiation,
- une copie de l'acte de décès,

D'une façon générale, il est conseillé d'être accompagné d'une tierce personne lors de la consultation des informations à caractère médical pour des motifs tenant aux risques que leur connaissance sans accompagnement pourrait vous faire courir.

Délais de communication du dossier médical

Si les informations que vous demandez ont été constituées depuis moins de 5 ans, le dossier doit vous être communiqué dans les 8 jours suivant votre demande

Si les informations que vous demandez ont été constituées depuis plus de 5 ans le dossier doit vous être communiqué dans les 2 mois de votre demande.

Dans tous les cas il vous faudra attendre 48 heures après votre demande.

Ce délai de réflexion imposé par la loi interdit de vous transmettre les informations immédiatement après votre demande. Sachez donc que si vous vous déplacez pour demander et obtenir communication de votre dossier, vous ne pourrez l'obtenir immédiatement.

Pour faciliter le respect de ces délais de communication des documents, nous vous demandons d'être attentifs à formuler une demande complète, précise et accompagnée des justificatifs nécessaires.

Vous trouverez en annexe les modalités de facturation pour la copie des documents médicaux appliqués par la Clinique Sainte Isabelle.

A....., le

Signature

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL D'UN TIERS (mineur ou personne sous tutelle) à compléter et à adresser à la Direction de la Clientèle et du Droit des Patients

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu du dossier médical d'un mineur dont vous avez l'autorité ou d'une personne placée sous votre tutelle. Afin de satisfaire votre demande je vous remercie de bien vouloir compléter ce questionnaire et de le retourner à la Direction de la Clientèle et du Droit des Patients de la Clinique.

Je soussigné(e) Nom Prénom _____

Nom de jeune fille : _____

Adresse actuelle : _____

Code postal / ____ / ____ / Ville : _____

Téléphone fixe ou portable : _____

Souhaite obtenir :

Documents demandés :

- Intégralité du dossier médical*
- Compte rendu d'hospitalisation
- Autres pièces (préciser) _____

Personne concernée

- Nom Prénom, date de naissance _____
- Lien de parenté à préciser _____

Hospitalisations ou consultations concernées :

- Dates d'hospitalisation ou de consultation, type d'intervention, chirurgien.
-

Mode de communications du dossier :

- Sur place (consultation gratuite)
- Consultation sur place avec remises de photocopies
- Envoi de copies par courrier recommandé avec A.R. (tarif en vigueur)

Pour faire suivre à votre demande, il est impératif de joindre :

- une photocopie de votre carte d'identité (recto-verso) de votre permis de conduire ou de votre passeport
- d'une copie du livret de famille attestant de votre filiation (pour un mineur)
- d'une copie de l'ordonnance du juge des tutelles (pour une personne placée sous votre tutelle)
-

D'une façon générale, il est conseillé d'être accompagné d'une tierce personne lors de la consultation des informations à caractère médical pour des motifs tenant aux risques que leur connaissance sans accompagnement pourrait vous faire courir.

Délais de communication du dossier médical

Si les informations que vous demandez ont été constituées depuis moins de 5 ans, le dossier doit vous être communiqué dans les 8 jours suivant votre demande

Si les informations que vous demandez ont été constituées depuis plus de 5 ans le dossier doit vous être communiqué dans les 2 mois de votre demande.

Dans tous les cas il vous faudra attendre 48 heures après votre demande.

Ce délai de réflexion imposé par la loi interdit de vous transmettre les informations immédiatement après votre demande. Sachez donc que si vous vous déplacez pour demander et obtenir communication de votre dossier, vous ne pourrez l'obtenir immédiatement.

Pour faciliter le respect de ces délais de communication des documents, nous vous demandons d'être attentifs à formuler une demande complète, précise et accompagnée des justificatifs nécessaires.

Vous trouverez en annexe les modalités de facturation pour la copie des documents médicaux appliqués par la Clinique Sainte Isabelle.

A....., le

Signature

FACTURATION DES COPIES DE DOSSIERS MEDICAUX TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} OCTOBRE 2012

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relatives aux divers droits des malades et à la qualité du système de santé et le décret n° 2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé ont modifié la réglementation applicable au dossier médical.

La consultation sur place des dossiers médicaux est toujours gratuite. Cela peut être l'occasion d'un échange avec un praticien.

La photocopie de documents fait l'objet d'une facturation suivant le barème suivant :

Copie d'une feuille de format A4 ou équivalent en impression noir & blanc	0.20 € la copie
Copie d'une feuille de format A3 correspondant à 2 formats A4	0.40 € la copie
Frais d'expédition à domicile	Tarif en vigueur appliqué par la Poste pour les courriers envoyés en Recommandé avec accusé de réception
Copie d'une radiographie, d'un IRM ou d'un scanner	Gratuit

Le paiement doit être effectué préalablement à la remise des copies. Une demande de paiement indiquant le montant de la somme due sera adressée à réception des justificatifs d'identité par la Clinique Sainte Isabelle.

Une fois le paiement effectué, il vous sera possible de :

- Venir chercher la copie de votre dossier médical ou de mandater quelqu'un pour la retirer auprès de la Direction de la Clientèle et du Droit des Patients (cette personne devra justifier de son identité et être muni d'un mandat dûment signé) Il est conseillé d'avertir de votre venue afin de vérifier que les copies sont prêtes.
- Vous faire envoyer par courrier recommandé les documents souhaités.